

Montréal, le 31 août 2021

Par courriel

Destinataires : Aux responsables des départements de génie électrique des universités au Québec ainsi qu'aux groupes impliqués dans la recherche appliquée au domaine de la fiabilité du transport d'électricité au Québec

Objet : Cueillette d'information par la Régie de l'énergie en vue d'un éventuel financement

Madame,
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) est un tribunal administratif de régulation économique qui encadre et surveille le secteur énergétique. Elle fixe, notamment, les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d'électricité et de gaz naturel. Elle traite les plaintes des consommateurs de gaz naturel et d'électricité. Elle surveille les prix des produits pétroliers. Elle adopte et surveille l'application des [normes de fiabilité](#)¹ du réseau de transport d'électricité (communément des installations ayant une tension de 120 kV et plus). Elle exerce ses fonctions de manière à assurer la conciliation de l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable des entreprises règlementées, en favorisant la satisfaction des besoins énergétiques du Québec dans une perspective de développement durable.

La Régie travaille actuellement sur un plan d'action relatif à l'utilisation des sanctions pécuniaires qu'elle perçoit auprès des entreprises qui sont jugées non-conformes à ces normes. Conformément à la [Loi sur la Régie de l'énergie](#), ces montants doivent être utilisés dans l'objectif d'assurer la fiabilité du transport d'électricité.

À cette fin, la Régie a identifié quatre axes d'action, dont la recherche appliquée au domaine de la fiabilité du transport d'électricité au Québec.

Les sujets d'intérêt retenus pour ces axes sont :

¹ La décision [D-2011-068](#), p. 5 et 6, décrit dans son lexique, les différents groupes de normes de fiabilité (BAL, EOP, FAC, etc.) et liste certains organismes importants au niveau de la fiabilité en Amérique du Nord.

1. Les aspects techniques liés au réseau de transport d'électricité (production d'électricité, planification, exploitation, protection, entretien, conception des éléments du réseau, etc.);
2. La vulnérabilité du réseau de transport d'électricité aux aléas climatiques;
3. L'augmentation de la demande de transport d'électricité due, notamment, à la décarbonatation de l'économie; et
4. Le stockage de l'énergie.

Afin de l'aider à cibler les activités à financer à partir des sommes perçues des entités visées par les normes, la Régie a retenu les services de la firme indépendante [Cible Recherche](#). Cette dernière communiquera, à cette fin, avec les personnes-ressources des départements de génie électrique des universités ainsi que des groupes impliqués dans la recherche appliquée au domaine de la fiabilité du transport d'électricité au Québec au cours des mois de septembre et octobre 2021.

Votre participation consistera à nous renseigner sur l'identité des groupes de recherche pertinents existants et à nous informer sur les activités, projets ou programmes en cours ou envisagés en lien avec la recherche appliquée au domaine de la fiabilité du réseau de transport d'électricité au Québec et que la Régie pourrait financer. Un questionnaire vous sera soumis à cette fin.

Votre participation est bien entendu volontaire et les renseignements que vous transmettez ne seront utilisés qu'aux fins de cette étude.

Nous vous remercions d'avance pour les réponses que vous nous fournirez à ce questionnaire.

Pour toute information relative aux objectifs ou au déroulement de l'étude, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Carolina Sepulveda, ing., à l'adresse courriel suivante: carolina.sepulveda@regie-energie.qc.ca ou en composant le numéro 514-873-2452, poste 322.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/vd